

Rapport sur l'enquête du projet d'extension de la carrière de Vallabrix à Saint-Victor des Oules

Un dossier caduc insuffisamment documenté :

Le dossier fourni pour l'enquête est extrêmement épais. Annexé des analyses techniques de plusieurs cabinets d'experts il n'est pas facile d'accès pour la population !

De plus, une partie du projet prévu ne pouvant aboutir (construction de la nouvelle usine de traitement à Saint-Victor) ce dossier est, aujourd'hui, partiellement obsolète. Il est donc difficile d'appréhender les changements et d'anticiper leur impact pour Vallabrix et Saint-Victor des Oules. Beaucoup de questions restent ouvertes sur le projet remanié qui n'est évoqué que dans les courriers échangés entre l'entreprise et la préfecture ou la DRIRE depuis le 9 septembre et précisé sur les cartes fournies seulement le 16 janvier, pendant l'enquête ouverte du 5 janvier au 6 février.

Le projet soumis à enquête

Dans le dossier initial daté du 31 mars, l'entreprise Fulchiron présente un projet de délocalisation du site de production situé jusqu'alors à Vallabrix, justifié par les difficultés d'exploitation rencontrées depuis 2001, date du début de la concession. Le phasage des opérations jusqu'à la fin de la concession (2031) est pris en compte dans le dossier qui analyse les différents aspects du projet :

- L'abandon du site d'extraction du sable sur le versant sud du Brugas (site de Vallabrix) et délocalisation sur le versant nord de la colline (St Victor des Oules).
- L'augmentation de la production de sable de 250 000 à 400 000 t/an et extraction de 150 000 t/an de quartzite.
- La construction d'une usine moderne de traitement, plus performante, à Saint-Victor (qui en fait ne se fera pas !)
- Le transport du sable
- La réhabilitation du site exploité de Vallabrix ouest.

Des mesures insuffisantes pour compenser les nuisances apportées par le doublement de la production et du transport

« Le Grenelle de l'environnement 2 » (GE2) préconise pour préserver la santé de veiller au bruit, à la qualité de l'air, à la préservation des déchets et des polluants liés et alerte les collectivités sur la gestion quantitative de l'eau, élément sensible dans notre région.

- **Les bruits et vibrations** sont générés par l'usine, non insonorisée, le brise roche, le concasseur, les divers engins et véhicules ...

L'analyse acoustique fournie avec l'enquête n'est pas convaincante, la distinction diurne/ nocturne correspond-elle strictement aux périodes d'activité et de non activité ? Et elle ne prévoit pas l'augmentation de la production.

- **Les poussières:** leur quantité n'est pas négligeable (661mg/m²/jour, lu dans *Carrières*, alors qu'il est toléré 530mg).L'impact de la finesse des grains, cause de graves risques pulmonaires, n'est pas évoqué.

- **L'eau :**

1. la qualité des eaux de la nappe sous-jacente, et de l'eau rejetée dans l'Alzon via le Valadas, est-elle analysée par la DDASS ?

* le rôle de filtre des eaux de pluie joué par le sable est très diminué par son extraction, quel est l'impact sur la qualité de l'eau ?

* L'augmentation de la pollution liée aux déchets a-t-elle été évaluée ?

a- pour les hydrocarbures utilisés in situ,

b- pour les agents flocculants utilisés dans le traitement des eaux troubles, dont l'amerfloc, qui est dit nuisible pour les animaux aquatiques, possiblement carcinogène, mutagène, tératogène...Peut-on connaître la quantité utilisée sur le site, le devenir des déchets, l'évaluation des risques au cas où ils resteraient dans les boues décantées soumises au lavage des eaux de pluie ?

2. la quantité d'eau captée est-elle adaptée aux ressources ? L'augmentation des besoins ne risque t'elle pas de réduire la nappe phréatique du village dont l'autorisation de pompage est limitée ?

- **le vent :** la brèche ouverte dans la colline du Brugas modifie le climat des deux villages, Saint-Victor devenant plus exposé au mistral et Vallabix aux vents de sud. Le dossier ne propose pas de « rose des vents » tenant compte de l'impact des vents.

- **Le transport :**

95 camions par jour (180 passages) au lieu de 40 à ce jour, même répartis sur 2 itinéraires, laissent méditatif !

L'impact est dommageable à tout le territoire de l'Uzège, et même au-delà, en termes de trafic (nombre de camions, vitesse excessive), de danger pour les riverains (sortie de carrière non aménagée et non signalée), d'effluents, d'usure des revêtements des voies...

Pourquoi, comme le demande le GE2, ne pas développer, des alternatives à la route et ne pas favoriser l'embranchement sur la voie ferrée ou le transport fluvial? La récente plateforme multimodale route/fer/eau d'Ugine à Laudun-l'Ardoise étant toute proche.

- **La destruction du paysage:**

La charte paysagère du SCoT exemplaire Uzège-Pont du Gard a mis en avant le caractère exceptionnel des paysages du Gard. Leur protection et leur mise en valeur sont une donnée essentielle pour l'avenir du département. Dans ce cadre la réparation du paysage blessé de Vallabrix, sinistré par l'exploitation et fragilisé par l'érosion est impératif.

Il est proposé une reprise de la pente avec formation de paliers plus larges et de caissons de végétalisation. L'ensablement du Valadas, qui endommage le réseau aquifère du bassin de l'Alzon, serait remédié par la création de bassins de rétention. Ce projet semble cohérent et adapté à la situation.

Mais quelles certitudes avons-nous qu'il sera mené à son terme ? Si le projet s'avérait trop coûteux pour l'entreprise les garanties financières prises seraient-elles suffisantes ? Les cartes accompagnant ces garanties ne sont pas éloquentes pour le secteur Vallabrix ouest.

- **Dans un écosystème ruiné comment « arrêter la perte de la biodiversité et conforter la richesse du vivant »** recommandée par le GE2 ?

Le défaut de réhabilitation depuis 2001 rend les riverains exigeants sur sa qualité : ils demandent l'implantation de diverses espèces locales, recréant un équilibre écologique, et pas seulement des conifères qui offrent un risque à l'incendie. La nature est généreuse, mais ce ne sont pas seulement les pousses spontanées des pelouses pionnières qui vont envahir les niches et retenir le sable, le temps et l'érosion joueront contre !

Les espèces animales citées (guêpiers, rares hirondelles des rivages et petits mammifères) ne seront-elles pas rebutées par le bruit et les vibrations ? Quel temps mettra la faune à recoloniser un site si longtemps déserté ?

En conclusion, nous ne pouvons pas nous positionner sur un projet qui engage les villages de Vallabrix et de Saint-Victor pour 25 ans au vu du dossier présenté à l'enquête qui n'est pas représentatif de la réalité. La réorientation du projet qui consiste à maintenir l'unité de production à Vallabrix laisse trop de zones d'ombres et d'imprécisions pour que nous l'acceptions en l'état. Nous demandons donc au Préfet, éclairé par l'enquête sur nos légitimes exigences, **un sursis à statuer**, afin que la Société Fulchiron dépose un nouveau dossier en parfaite ad-équation avec son projet contenant les études d'impact sur l'environnement de nos deux villages.